



**PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS DE DIRECTEUR DES SERVICES
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

Date(s)

Préparation à l'écrit et au document de parcours :

Du mercredi 3 septembre (09h) au vendredi 05 septembre (12h) 2024
N° Harmonie : 51203454

Préparation aux oraux :

Du mercredi 20 novembre (14h) au vendredi 22 novembre (17h30) 2024

Une formule de préparation sera prévue en format distanciel sur les mêmes périodes pour les agents Outre-Mer.

Durée (2x15h = 30 heures)

2 sessions de 2,5 jours

Lieu

ENPJJ - Site Central

16 rue du Curoir,
59100 ROUBAIX

École organisatrice

ENPJJ

Responsable(s) de session

Stéphanie DESBARBIEUX,
stephanie.desbarbieux@justice.fr

Public visé

Tout professionnel du ministère de la justice inscrit au concours de directeur de service PJJ pour l'année 2024

Intervenant(s)

Emergence formation
(formateurs)

Professionnels PJJ

Prérequis

Justificatif d'inscription à joindre à la fiche de candidature

Date limite de réception

des candidatures

Prépa écrit : Vendredi 28 juin 2024
Prépa oral : Après les résultats d'admissibilité

Présentation

Les épreuves du concours de directeur de service PJJ, interne, externe et 3^{ème} voie se composent d'une épreuve écrite d'admissibilité et de deux épreuves orales au stade de l'admission. L'épreuve écrite, pour les candidats internes et externes consiste en une note de synthèse. Pour les candidats au concours 3^{ème} voie, l'épreuve écrite consiste en un cas pratique.

Les deux épreuves orales consistent en un échange avec le jury sur le parcours professionnel et un exposé à partir d'un cas pratique.

Pour l'oral relatif au parcours, les candidats doivent transmettre un document support en amont de l'épreuve, nommé RAEP pour le concours interne et 3^{ème} voie ou document parcours personnel et/ou professionnel pour le concours externe.

L'ENPJJ prépare à l'ensemble de ces épreuves en deux sessions : l'une consacrée à la préparation écrite et à la formalisation du document support à l'oral (RAEP ou parcours personnel et/ou professionnel), l'autre dédiée aux épreuves orales, pour les candidats admissibles.

Les candidats admissibles aux épreuves écrites pourront de fait poursuivre la formation de préparation pour l'oral. Un mail leur sera adressé pour confirmation des dates de préparation et validation hiérarchique de leur venue. Ceux qui n'auraient pas suivi la préparation écrite et RAEP pourront nous faire parvenir par voie hiérarchique un mail demandant leur inscription. Une communication aux DIR sera faite en ce sens dès la parution des résultats d'admissibilité.

Objectifs

- Saisir les enjeux du concours et la démarche des différentes épreuves
- Acquérir la méthodologie de l'écrit et s'y entraîner
- Comprendre la logique d'écriture du parcours (RAEP ou fiche parcours) et écrire les bases des différentes parties
- Préparer son oral et le dialogue avec un jury
- Structurer un cas pratique pour l'exposer

Contenu

- Informations réglementaires
- Apports méthodologiques et théoriques
- Mises en situations (écrit et oral)

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Entraînements
- Travail individuel et de groupe